MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°2020- 1 3 3 3 /MINEFID/SG/INSD/DRH

Ouagadougou, le 1 5 SEP 2020

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'enquête sur l'audience des médias au Burkina Faso, le Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) porte à la connaissance du public burkinabè de l'organisation d'un recrutement de quatre-vingt-six (86) agents enquêteurs pour exercer sur le territoire national pour un contrat de prestation à durée déterminée d'un (01) mois.

1. Conditions de candidature des agents enquêteurs

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être âgé d'au moins dix-huit (18) ans ;
- être titulaire du diplôme de baccalauréat (BAC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- maîtriser l'utilisation des smartphones ;
- parler couramment au moins une langue nationale :
- être de bonne moralité ;
- être apte à effectuer des déplacements dans toutes les communes du Burkina Faso ;
- disposer d'un moyen de déplacement (mobylette) ;
- être immédiatement disponible durant la période de l'enquête.

2. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases :

• Phase 1: Inscription en ligne

Tous les candidats s'inscriront en ligne à partir du site Web de l'INSD : <u>www.insd.bf</u>. Les inscriptions en ligne débuteront le mercredi 16 septembre à 00H00mns et se clôtureront le jeudi 17 septembre 2020 à 23H59mns.

Les cent cinquante (150) meilleurs candidats régulièrement inscrits en ligne seront présélectionnés.

Aucun dossier physique de candidature ne sera reçu à cette phase.

Phase 2 : Présélection sur dossiers

Les candidats retenus à l'issue de l'inscription en ligne devront fournir à l'INSD, dans un délai de soixante douze (72) heures à compter de la date de publication des résultats de la phase 1, un dossier physique composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à monsieur le Directeur général de l'INSD;
- une photocopie non légalisée de la Carte nationale d'identité ou du passeport ;
- une photocopie non légalisée du diplôme ou de l'attestation de baccalauréat;
- une photocopie non légalisée des attestations ou certificats de participation à des enquêtes prouvant les expériences mentionnées lors de l'inscription en ligne;
- un curriculum vitae (CV) de trois (03) pages maximum, daté et signé.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés.

Phase 3 : Sélection définitive

Les candidats retenus à l'issue de la phase 2 participeront à une séance de formation, à l'issue de laquelle un test pratique sera réalisé pour retenir définitivement les candidats conformément à la stratégie de recrutement et de déploiement des agents enquêteurs.

Les résultats des différents tests seront affichés au siège et sur le site web de l'INSD.

Statistique

Le Directeur Général

Le Directeur général

Boureima OUÉDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances